

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27533**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Vendeur(euse) en espace de loisirs

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle des espaces de loisirs, d'attractions et culturels (CPNEFP) - Syndicat national des espaces de loisirs, d'attractions et culturels (SNELAC)	Délégué Général

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3275 - Espaces, de loisirs, d'attractions et culturels

Code(s) NSF :

312t Négociation et vente

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le vendeur en Espace de Loisirs met en place les conditions d'accueil des visiteurs sur un parc d'attractions de loisirs ou culturel, et plus spécifiquement sur le point de vente dans lequel il travaille.

Il assure l'ouverture de son point de vente, et le prépare afin qu'il soit conforme aux exigences de qualité de l'entreprise.

Il participe à la bonne tenue du point de vente, au rangement de l'espace ainsi qu'à la mise en valeur des produits.

Il veille en permanence à la propreté du point de vente et à la sécurité des lieux.

Il effectue de façon régulière des comptages de stocks pour la préparation des commandes ou la réalisation d'inventaires.

Dans le cadre de sa mission de vente, il conseille ses clients, argumente, sert et procède à l'encaissement et propose des ventes additionnelles.

Liste des activités visées par le certificat de qualification professionnelle :

Accueil des visiteurs sur un parc de loisirs, d'attractions ou culturel.

Ouverture et préparation du point de vente.

Vente et gestion de la caisse.

Réassort et agencement de l'espace de vente.

Fermeture du point de vente.

Adoption d'un comportement éco-responsable au travail.

Le vendeur en espace de loisirs est capable de :

Assurer la réception de tous les publics en entreprise de loisirs.

Informers les visiteurs sur l'offre proposée dans la structure et sur l'offre touristique locale.

Prendre les mesures nécessaires pour que les lieux soient conformes aux critères de qualité de l'entreprise.

Répondre aux questions simples des visiteurs anglophones.

Gérer un stock de produits.

Mettre en œuvre des règles de sécurité au poste de travail.

Vendre des produits avec l'objectif de satisfaire les clients.

Surveiller et détecter les actes de malveillance.

Gérer une caisse.

Mettre les produits en rayon.

Modifier un décor de vitrine.

Remettre le point de vente à l'état initial.

Appliquer les consignes de l'entreprise en termes de développement durable.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le vendeur ou la vendeuse en Espace de loisirs exerce son activité dans un espace de vente (boutique, kiosque, point de vente...) situé sur un parc de Loisirs, parc à thème, d'attractions ou culturel.

La taille des entreprises est très variable, de la TPE (moins de 10 salariés), à la grande entreprise (plus de 1000 salariés).

Les emplois occupés peuvent être :

- Vendeur en boutique (textile, jeux, jouets, souvenirs...).

- Vendeur en kiosque.

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1211 : Vente en articles de sport et loisirs

D1212 : Vente en décoration et équipement du foyer

D1214 : Vente en habillement et accessoires de la personne

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Six blocs de compétences composent la certification, ils sont constitués des compétences associées aux six activités constitutives du CQP :

Bloc 1 : compétences associées à l'activité 1 : Accueil de tous types de visiteurs dans une entreprise de loisirs.

Bloc 2 : compétences associées à l'activité 2 : Ouverture et préparation du point de vente.

Bloc 3 : compétences associées à l'activité 3 : Vente et gestion de la caisse.

Bloc 4 : compétences associées à l'activité 4 : Réassort et agencement du point de vente.

Bloc 5 : compétences associées à l'activité 5 : Fermeture du point de vente.

Bloc 6 : compétences associées à l'activité 6 : Adoption d'un comportement éco-responsable au travail.

Pour l'obtention du CQP les 6 blocs doivent être validés. La validation partielle est possible.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 27533 - Réassort et agencement du point de vente.	<p>Compétences évaluées :</p> <ul style="list-style-type: none">•Mettre les produits en rayon en conformité avec les critères de qualité exigés par l'entreprise. : Utiliser de façon optimum le mobilier à disposition dans l'espace de vente, Manipuler les produits en prenant les précautions nécessaires, Effectuer les commandes nécessaires pour assurer le (ré) approvisionnement des rayons.•Ranger les produits.•Appliquer les procédures de retrait de produits de la vente.•Modifier un décor de vitrine sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique. <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Le candidat est évalué par une observation en continu réalisée sur le poste de travail, conjointement par un formateur et son tuteur, à l'aide des grilles d'évaluation contenues dans le livret de suivi. Le formateur et le tuteur émettent un avis sur l'acquisition ou non des compétences observées.</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 27533 - Ouverture et préparation du point de vente.	<p>Compétences évaluées :</p> <ul style="list-style-type: none">•Appliquer les procédures d'ouverture d'un point de vente.•Gérer un stock de produits : Effectuer des commandes, Réceptionner et contrôler (qualitativement et quantitativement) les produits, Stocker et déstocker les produits.•Mettre en œuvre les règles de sécurité au poste de travail. <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Le candidat est évalué par une observation en continu réalisée sur le poste de travail, conjointement par un formateur et son tuteur, à l'aide des grilles d'évaluation contenues dans le livret de suivi. Le formateur et le tuteur émettent un avis sur l'acquisition ou non des compétences observées.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 27533 - Accueil de tous types de visiteurs dans une entreprise de loisirs.</p>	<p>Compétences évaluées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la réception de tous les publics (statut, âge, nationalité, groupe, individuel...) en toute circonstance. • Informer les visiteurs sur l'offre proposée dans la structure (restaurant, attractions, évènement...). • Prendre les mesures nécessaires afin que les lieux soient conformes aux critères de qualité exigés par l'entreprise. • Répondre oralement aux questions simples des visiteurs anglophones. • Informer le public sur l'offre touristique, hôtelière et culturelle locale. <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Le candidat est évalué par une observation en continu réalisée sur le poste de travail, conjointement par un formateur et son tuteur, à l'aide des grilles d'évaluation contenues dans le livret de suivi. Certaines composantes (non observables sur le poste de travail) sont évaluées en centre de formation (Questionnaire, mise en situation reconstituée).</p> <p>Le formateur et le tuteur émettent un avis sur l'acquisition ou non des compétences observées.</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 27533 - Adoption d'un comportement éco-responsable au travail.</p>	<p>Compétences évaluées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les consignes de l'entreprise en termes de développement durable (tri et recyclage des déchets, économie d'énergie...) <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Le candidat est évalué par une observation en continu réalisée sur le poste de travail, conjointement par un formateur et son tuteur, à l'aide des grilles d'évaluation contenues dans le livret de suivi. Le formateur et le tuteur émettent un avis sur l'acquisition ou non des compétences observées.</p>
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 27533 - Fermeture du point de vente.</p>	<p>Compétences évaluées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remettre le point de vente en l'état initial : Nettoyer l'espace de vente, Ranger les rayons. • Compléter les documents mis à disposition par l'entreprise pour la fermeture du point de vente. <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Le candidat est évalué par une observation en continu réalisée sur le poste de travail, conjointement par un formateur et son tuteur, à l'aide des grilles d'évaluation contenues dans le livret de suivi.</p> <p>Le formateur et le tuteur émettent un avis sur l'acquisition ou non des compétences observées.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 27533 - Vente et gestion de la caisse.	<p>Compétences évaluées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mener un entretien de vente. : Argumenter, Traiter les objections, Obtenir la satisfaction du client, Conclure la vente. • Traiter les réclamations. • Proposer des ventes additionnelles (supplémentaires ou complémentaires). • Surveiller et détecter les actes de malveillance. • Gérer la caisse. : Ouvrir la caisse, Assurer les encaissements quel que soit le mode de paiement, Compter les sommes encaissées, Clôturer la caisse. <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Le candidat est évalué par une observation en continu réalisée sur le poste de travail, conjointement par un formateur et son tuteur, à l'aide des grilles d'évaluation contenues dans le livret de suivi. Certaines composantes (non observables sur le poste de travail) sont évaluées en centre de formation (Questionnaire, mise en situation reconstituée).</p> <p>Le formateur et le tuteur émettent un avis sur l'acquisition ou non des compétences observées.</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Jury 100% professionnel respectant la parité employeurs/salariés.
En contrat de professionnalisation	X	Jury 100% professionnel respectant la parité employeurs/salariés.
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 15 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Vendeur(euse) en espace de loisirs" avec effet au 18 décembre 2016, jusqu'au 18 décembre 2021.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

80 CQP délivrés en moyenne par an.

Autres sources d'information :

contact@snelac.com

SNELAC

Lieu(x) de certification :

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle des espaces de loisirs, d'attractions et culturels (CPNEFP) -

Syndicat national des espaces de loisirs, d'attractions et culturels (SNELAC) : Île-de-France - Paris (75) []

SNELAC : 16 rue de saint PETERSBOURG -75008 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Sur tout le territoire Français au sein des organismes accrédités par la CPNEF de la branche ELAC.

Historique de la certification :

1997 : Création du CQP « Opérateur Vente - jeux ».

2014 : Modification de l'appellation du CQP qui devient : « Vendeur (euse) en Espace de Loisirs ».